

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie l'Etoile Filante Ltd.	Numéro de permis 2003613	Date d'inspection Le 18 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie l'Étoile Filante		Numéro de téléphone (506) 525-2909	
Adresse 4630 rue Principale Saint-Antoine NB E4V 1R5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	16 août 2022	18 oct. 2022
Commentaires : Une preuve d'inscription d'enregistrement au cours d'Introduction en éducation à la petite enfance fut fournie à l'inspectrice. La lacune est maintenant conforme.			
33(2) L'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure est entouré d'une surface protectrice et est installé selon les instructions du fabricant.	33(2)	29 août 2022	18 oct. 2022
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, une discussion a eu lieu entre l'inspectrice et l'administratrice concernant la surface protectrice entourant l'équipement fixe de l'aire de jeu extérieur. L'administratrice indique que les responsables de l'établissement agréé sont actuellement dans le processus d'explorer les options possibles afin d'assurer que l'entretien d'une surface protectrice adéquate puisse se faire avec plus de facilité.</p> <p>L'administratrice devra effectuer une vérification quotidienne afin d'évaluer la surface protectrice. L'administratrice devra s'assurer que la surface protectrice entourant l'équipement fixe de l'aire de jeu extérieure de l'établissement soit adéquate afin que les enfants puissent utiliser cet équipement. S'il manque une surface protectrice adéquate, l'administratrice devra s'assurer que les enfants n'utilisent pas cet équipement.</p> <p>L'inspectrice observe une surface protectrice adéquate lors de l'inspection de suivi. La lacune est maintenant conforme.</p>			
33(3) L'exploitant d'un établissement agréé rédige chaque mois un plan concernant l'entre- tien et la vérification de tout équipement fixe, lequel comporte les renseignements suivants : a) les dates de vérification et de réparation; b) les mesures à prendre et celles qui ont été prises; c) le nom du membre du personnel qui a procédé aux vérifications.	33(3)	23 août 2022	18 oct. 2022
Commentaires : L'inspectrice observe qu'un plan d'entretien et de vérification de l'équipement fixe a été complété pour le mois de septembre 2022. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Le ratio fut respecté lors de l'inspection.

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 octobre 2022

Date

original signé par
Eddie Wesley

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 octobre 2022

Date